

N° 90

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 novembre 1961.

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

relative à l'équipement électrique.

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire
et des Comptes économiques de la Nation.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 25 novembre 1961.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de programme relative à l'équipement électrique, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 23 novembre 1961.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1303, 1470, 1556 et in-8° 346.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi de programme dont la teneur suit :

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

Article unique.

Est approuvé un programme d'équipement électrique, d'un montant total de 7.281 millions de nouveaux francs, dont 3.684 millions de nouveaux francs pour l'année 1962 et 3.597 millions de nouveaux francs pour l'année 1963. Ce programme concerne les opérations d'Electricité de France, de la Compagnie nationale du Rhône et du Commissariat à l'énergie atomique.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 novembre 1961.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.